

## Conditions générales de vente de prestations de formation

### Désignation

La société Grant Thornton (ci-après la « Société ») désigne un cabinet d'Expertise-comptable et de Commissariat aux comptes, organisme de formation professionnelle (déclaration d'activité n° 11 75515 1975 auprès du Préfet de la Région d'Ile de France).

Grant Thornton met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Neuilly-sur-Seine, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit et passe commande d'une formation auprès de la société Grant Thornton
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Grant Thornton (ci-après les « Prestations ») pour le compte d'un client. Toute commande de Prestations auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes CGV. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### Devis, commande et attestation

La société Grant Thornton s'engage à fournir, à chaque demande de Prestations, un devis au client. Ce dernier est tenu, pour chaque commande, de retourner à la Société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la Société et l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

### Prix et modalités de paiement

Les prix des Prestations sont indiqués en euros hors taxes et aux tarifs de la Société en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution des Prestations, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être réalisé par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage des Prestations.

Toute somme due par le client et qui ne serait pas réglée à sa date d'exigibilité génère automatiquement des intérêts jusqu'à complet paiement, à un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'exigibilité.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros est également exigible de plein droit en cas de retard de paiement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire peut être réclamée sur justificatifs.

## Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début des Prestations. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la Société ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1<sup>er</sup> jour de la formation, l'intégralité des coûts des Prestations sera facturée au client.

## Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation ou des Prestations

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de ladite formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [formation@fr.gt.com](mailto:formation@fr.gt.com). En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial des prestations. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial de la séance sera facturée au client.

Une demande de report des Prestations peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à la Société dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

## Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## Propriété intellectuelle et droit d'auteur

La Société reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les documents fournis dans le cadre des Prestations. Par conséquent, les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction ou exploitation, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès et préalable de la Société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## Données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès des personnes concernées du client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la Société. Ces données sont indispensables à l'exécution des prestations. Elles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des prestations.

Le responsable du traitement des données, au sens de la réglementation applicable, est la Société. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux salariés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à la Société par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du client soit nécessaire. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, la Société s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Conformément à la réglementation applicable, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données les concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'elles peuvent exercer en s'adressant au responsable de traitement. En cas de réclamation, le client

peut adresser une réclamation auprès du dpo (dpo@fr.gt.com).

## Référencement

Le client reconnaît le droit à la Société de citer son nom comme référence de son activité de formation.

## Cas de force majeure

En cas d'inexécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations à la suite d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendant de sa volonté, la Société ne pourra être tenue responsable à l'égard du client. Ce dernier sera informé par email.

## Responsabilité - Assurance

La Société garantit le client, contre tout défaut de conformité des Prestations à l'exclusion de toute négligence ou faute du client.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de la Société serait retenue, la responsabilité de celle-ci est limitée expressément et d'un commun accord au montant HT payé par le client pour la fourniture des Prestations.

La Société reconnaît être assurée en responsabilité civile, d'exploitation et professionnelle de manière à couvrir les conséquences pécuniaires pour le client des dommages corporels, matériels et immatériels dont la Société aurait à répondre, causés par tout événement et qui serait notamment le fait de ses collaborateurs et/ou sous-traitants éventuels lors de l'exécution des Prestations

## Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la Société et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Nanterre.